

CONVOCACTION DU 05 AVRIL 2017 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Convocation en date du 05 avril 2017, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi dix avril deux mille dix sept, à vingt heures trente minute à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2017.

- 1) Compte de gestion 2016 de la trésorerie (service des eaux).
- 2) Compte Administratif 2016 (service des eaux).
- 3) Budget Primitif 2017 (service des eaux).
- 4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
- 5) Validation projet espace culturel
- 6) Organisation du bureau des élections (23/04/2017)
- 7) Terrains communaux zone UI (industriel/artisanat/commerce)
- 8) Questions diverses.

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Date de convocation : 08 mars 2017

Date d'affichage : 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le dix du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. DALVERNY Jérôme, M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, Mme TORTE Suzanne, M. VALETTE Alain, M. TREMBLEY Guy, M. ALLEGRE Guillaume, M. CONDOR Alain, M. FERMENT Bernard, Mme PERGE Christine, TERME Annie, Mme HENNACHE Marie-Hélène.

Excusés : Mme BACCONNIER Virginie.

Procuration : Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie à Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine

Secrétaire de séance : M. ALLEGRE Guillaume.

Arrivée de Monsieur TREMBLEY Guy à 21 Heures 30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2017.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

1-2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET :

- SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Monsieur Dominique BREYSSE, 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget du service assainissement dressé par Monsieur Jérôme DALVERNY, Maire qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17373.99		27244.73		44618.72
Opérations de l'exercice	212276.86	191416.51	329727.91	374462.00	542004.77	565878.51
Totaux	212276.86	208790.50	329727.91	401706.73	542004.77	610497.23
Résultats de clôture	3486.36			71978.82		68492.46
Besoin de financement						
Restes à réaliser						
Déficit de financement des RAR						
Excédent total de financement						

Hors de la présence de M. Jérôme DALVERNY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service assainissement 2016.

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif par 12 voix pour, zéro abstention, zéro contre, lequel peut se résumer ainsi,
- 2) Considérant le déficit de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 3486.00 € au compte 002 ; et considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de 71 978.82 € au compte 001 en excédent d'investissement reporté.
- 3) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3) BUDGET PRIMITIF 2017 :

• SERVICE DES EAUX :

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 pour le service des eaux de la commune de Prades, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité le budget primitif 2017 du service assainissement au chapitre en section de fonctionnement et en investissement qui s'équilibre restes à réaliser inclus à :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 206864.00 €

Recettes de fonctionnement : 206864.00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 129957.00 €

Recettes d'investissement : 129957.00 €

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des taxes directes locales, DECIDE à l'unanimité de voter les taux portés cadre II colonne 10 de l'état intitulé notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Ces taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 6.84 %
- Foncier bâti : 7.39 %
- Foncier non bâti : 64.61 %

Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux des impôts.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) VALIDATION PROJET ESPACE CULTUREL :

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de l'espace culturel réalisé par le bureau d'étude, créateur d'espace. Une concertation est engagée, il y a lieu d'apporter certaines modifications afin d'exploiter au mieux cet espace. Le Maire est chargé de prendre à rendez-vous avec le bureau d'étude afin de faire réaliser une nouvelle esquisse qui sera présentée au prochain conseil municipal.

6) ORGANISATION DU BUREAU DES ELECTIONS DU 23 04 2017 :

Le Maire avec l'aide des Membre du Conseil Municipal organisent une permanence pour le bureau de vote du 23 avril 2017.

7) TERRAINS COMMUNAUX ZONE UI (INDUSTRIE/ARTISANAT/COMMERCE) :

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un particulier concernant l'acquisition d'une parcelle jouxtant la propriété Vernède pour une superficie de 3000 m2 (sur 7000 m2 de terrain exploitable pouvant être mis à la vente) sur une parcelle totale de 8 995 m2. Le Maire est chargé par le Conseil Municipal de faire une proposition financière à cet éventuel acquéreur et la vente pourra être validée au prochain conseil municipal.

- MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 janvier 2012 concernant la mise en place d'une clôture entre les terrains appartenant à la commune de Prades et les terrains du Moulinage Vernède.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour la réalisation d'une clôture à frais partagés entre la commune et le moulinage Vernède,
- De demander des devis à diverses entreprises,
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2017,
- De signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette clôture.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10) QUESTION DIVERSE :

10-1 : PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Un membre du Conseil Municipal demande des informations concernant l'évolution du dossier PLUI , le Maire fait part qu'un chargé de mission a été embauché par la communauté de communes source Ardèche et volcan afin de gérer ce dossier et que des études sont toujours en cours.

La séance est levée à 23 heures 00 minutes.